



RAPPORT DE DIAGNOSTIC DE PERFORMANCE ENERGETIQUE

SELON L'ANNEXE 6.2 DE L'ARRETE DE REFERENCE

Arrêté du 8 février 2012 modifiant l'arrêté du 15 septembre 2006 relatif au diagnostic de performance énergétique pour les bâtiments existants proposés à la vente en France métropolitaine

ETABLI LE MERCREDI 7 SEPTEMBRE 2016

PROPRIETAIRE	ADRESSE DES LOCAUX VISITES
M. GALLOIS Antoine 6 rue désiré bonnet 24000 PERIGUEUX	MAISON 6 RUE DESIRE BONNET 24000 PERIGUEUX

REF DOSSIER : 24-16-09-010

RESULTATS DPE	
Frais annuels d'énergie	: 2434,00 euro
Etiquette énergie	: D
Etiquette GES	: E

Certification diagnostic de performance énergétique : N°DTI/0710-065 délivré par SQI valide jusqu'au 14/10/2017

Fait à PERIGUEUX
Le mercredi 7 septembre 2016
par Antoine Gallois



Ce rapport contient **8** pages indissociables et n'est utilisable qu'en original.
Edition en **3** exemplaires.

Diagnostic de performance énergétique - logement (6.2)

N° : 1624V2001795V
 Valable jusqu'au : 06/09/2026
 Type de bâtiment : Maison individuelle
 Année de construction : Avant 1948
 Surface habitable : 180,00 m²
 Adresse : 6 rue désiré bonnet
 24000 PERIGUEUX

Date : 07/09/2016 Date de visite : 07/09/2016
 Diagnostiqueur : Antoine Gallois
 109, rue Louis Blanc - 24000 PERIGUEUX
 Numéro certification : DTI/0710-065 délivré par SQI
 Signature :

Propriétaire :
 Nom : M. Antoine GALLOIS
 Adresse : 6 rue désiré bonnet - 24000 PERIGUEUX

Propriét. des installations communes (s'il y a lieu) :
 Nom :
 Adresse :

Consommations annuelles par énergie

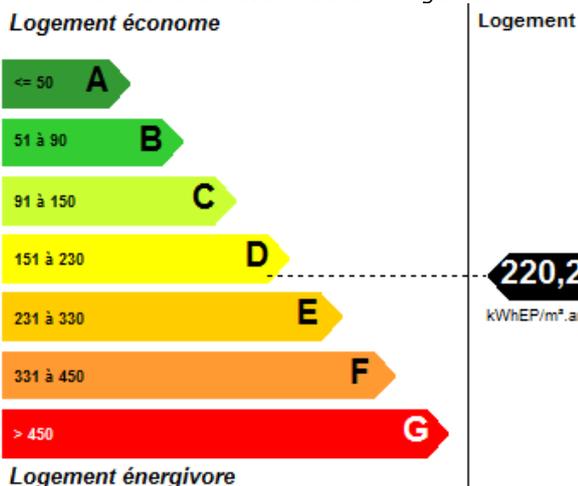
obtenues au moyen des factures d'énergie des années 0/0

	Moyenne annuelle des consommations	Consommations en énergies finales	Consommations en énergie primaire	Frais annuels d'énergie
	Détail par énergie dans l'unité d'origine	Détail par énergie et par usage en kWh _{EP}	Détail par usage en kWh _{EP}	
Chauffage				
Eau chaude sanitaire				
Refroidissement				
CONSOMMATIONS D'ÉNERGIE POUR LES USAGES RECENSES	Gaz naturel : 44000 kWhPCS	Gaz naturel : 39639,60 kWhEF	39639,60 kWhEP	2434,00 € Abonnements compris

Consommations énergétiques (en énergie primaire) pour le chauffage, la production d'eau chaude sanitaire et le refroidissement

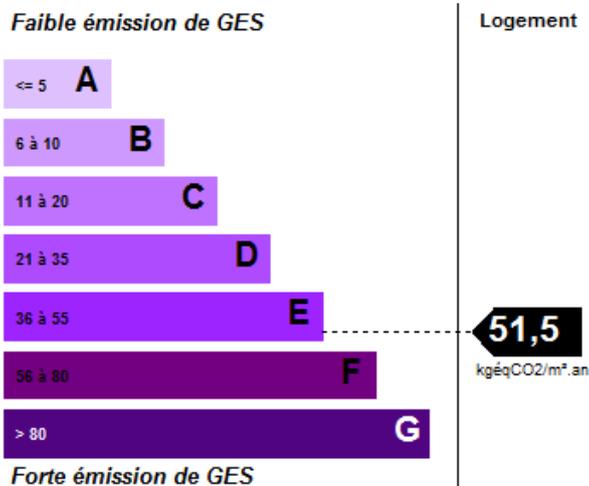
Consommation réelle : 220,2 kWh_{EP}/m².an

sur la base d'estimations au logement



Emissions de gaz à effet de serre (GES) pour le chauffage, la production d'eau chaude sanitaire et le refroidissement

Estimation des émissions : 51,5 kg_{éq}CO₂/m².an





Diagnostic de performance énergétique - logement (6.2)

Descriptif du logement et de ses équipements

Logement	Chauffage et refroidissement	Eau chaude sanitaire, ventilation
Murs : <ul style="list-style-type: none">- Mur en pierre de taille/moellons Ep 45cm avec isolant (ITI) Ep=10 cm- Mur en briques creuses Ep 20cm avec isolant (ITI) Ep=10 cm- Mur en pans de bois avec remplissage Ep 13cm non isolé	Système de chauffage : <ul style="list-style-type: none">- Chaudière gaz classique entre 1986 et 1990	Système de production d'ECS : <ul style="list-style-type: none">- Production ECS par générateur mixte (chauffage et ECS)
Toiture : <ul style="list-style-type: none">- Type de plafond inconnu isolé (ITI) Ep=20 cm	Emetteurs : <ul style="list-style-type: none">- Radiateur BT avec robinet therm.	Système de ventilation : <ul style="list-style-type: none">- VMC SF Auto réglable après 82
Menuiseries : <ul style="list-style-type: none">- Fen.bat. PVC double vitrage(VNT) air 16mm Avec ferm.- PF. coul. métal avec rupt double vitrage(VNT) air 16mm Avec ferm.- Porte opaque pleine simple en bois- Porte en PVC avec double vitrage	Système de refroidissement :	
Plancher bas : <ul style="list-style-type: none">- Plancher sur terre-plein- Plancher entrevous terre-cuite, poutrelles béton non isolé	Rapport d'entretien ou d'inspection des chaudières joint : Non	
Énergies renouvelables	Quantité d'énergie d'origine renouvelable:	0,00 kWh_{EP}/m².an
Type d'équipements présents utilisant des énergies renouvelables :		
Pourquoi un diagnostic <ul style="list-style-type: none">- Pour informer le futur locataire ou acheteur ;- Pour comparer différents logements entre eux ;- Pour inciter à effectuer des travaux d'économie d'énergie et contribuer à la réduction des émissions de gaz à effet de serre.	Énergie finale et énergie primaire <p>L'énergie finale est l'énergie que vous utilisez chez vous (gaz, électricité, fioul domestique, bois, etc.). Pour que vous disposiez de ces énergies, il aura fallu les extraire, les distribuer, les stocker, les produire, et donc dépenser plus d'énergie que celle que vous utilisez en bout de course.</p>	
Usages recensés <p>Le diagnostic ne relève pas l'ensemble des consommations d'énergie, mais seulement celles nécessaires pour le chauffage, la production d'eau chaude sanitaire et le refroidissement du logement. Certaines consommations comme l'éclairage, les procédés industriels ou spécifiques (cuisson, informatique, etc.) ne sont pas comptabilisées dans les étiquettes énergie et climat des bâtiments.</p>	L'énergie primaire est le total de toutes ces énergies consommées.	
Constitution de l'étiquette énergie <p>La consommation d'énergie indiquée sur l'étiquette énergie est le résultat de la conversion en énergie primaire des consommations d'énergie du logement indiquée par les compteurs ou les relevés.</p>	Variations des conventions de calcul et des prix de l'énergie <p>Le calcul des consommations et des frais d'énergie fait intervenir des valeurs qui varient sensiblement dans le temps. La mention « prix de l'énergie en date du... » indique la date de l'arrêt en vigueur au moment de l'établissement du diagnostic.</p> <p>Elle reflète les prix moyens des énergies que l'Observatoire de l'Énergie constate au niveau national.</p>	
	Énergies renouvelables <p>Elles figurent sur cette page de manière séparée. Seules sont estimées les quantités d'énergie renouvelable produite par les équipements installés à demeure.</p>	

Diagnostic de performance énergétique - logement (6.2)

Conseils pour un bon usage

En complément de l'amélioration de son logement (voir page suivante), il existe une multitude de mesures non coûteuses ou très peu coûteuses permettant d'économiser de l'énergie et de réduire les émissions de gaz à effet de serre. Ces mesures concernent le chauffage, l'eau chaude sanitaire et le confort d'été.

Chauffage

- Fermez les volets et/ou tirez les rideaux dans chaque pièce pendant la nuit.
- Ne placez pas de meubles devant les émetteurs de chaleur (radiateurs, convecteurs,...), cela nuit à la bonne diffusion de la chaleur.
- Si possible, réglez et programmez : La régulation vise à maintenir la température à une valeur constante, réglez le thermostat à 19 °C ; quant à la programmation, elle permet de faire varier cette température de consigne en fonction des besoins et de l'occupation du logement. On recommande ainsi de couper le chauffage durant l'inoccupation des pièces ou lorsque les besoins de confort sont limités. Toutefois, pour assurer une remontée rapide en température, on dispose d'un contrôle de la température réduite que l'on règle généralement à quelques 3 à 4 degrés inférieurs à la température de confort pour les absences courtes. Lorsque l'absence est prolongée, on conseille une température "hors-gel" fixée aux environs de 8°C. Le programmeur assure automatiquement cette tâche.
- Réduisez le chauffage d'un degré, vous économiserez de 5 à 10 % d'énergie.
- Éteignez le chauffage quand les fenêtres sont ouvertes.

Eau chaude sanitaire

- Arrêtez le chauffe-eau pendant les périodes d'inoccupation (départs en congés,...) pour limiter les pertes inutiles.
- Préférez les mitigeurs thermostatiques aux mélangeurs.

Aération

Si votre logement fonctionne en ventilation naturelle :

- Une bonne aération permet de renouveler l'air intérieur et d'éviter la dégradation du bâti par l'humidité.
- Il est conseillé d'aérer quotidiennement le logement en ouvrant les fenêtres en grand sur une courte durée et nettoyez régulièrement les grilles d'entrée d'air et les bouches d'extraction s'il y a lieu.
- Ne bouchez pas les entrées d'air, sinon vous pourriez mettre votre santé en danger. Si elles vous gênent, faites appel à un professionnel.

Si votre logement fonctionne avec une ventilation mécanique contrôlée :

- Aérez périodiquement le logement.

Confort d'été

- Utilisez les stores et les volets pour limiter les apports solaires dans la maison le jour.
- Ouvrez les fenêtres en créant un courant d'air, la nuit pour rafraîchir.

Autres usages

Eclairage :

- Optez pour des lampes basse consommation (fluocompactes ou fluorescentes).
- Évitez les lampes qui consomment beaucoup trop d'énergie, comme les lampes à incandescence ou les lampes halogènes.
- Nettoyez les lampes et les luminaires (abat-jour, vasques...) ; poussières ils peuvent perdre jusqu'à 40 % de leur efficacité lumineuse.

Bureautique / audiovisuel :

- Éteignez ou débranchez les appareils ne fonctionnant que quelques heures par jour (téléviseurs, magnétoscopes,...). En mode veille, ils consomment inutilement et augmentent votre facture d'électricité.

Électroménager (cuisson, réfrigération,...) :

- Optez pour les appareils de classe A ou supérieure (A+, A++,...).



Diagnostic de performance énergétique - logement (6.2)

Les travaux sont à réaliser par un professionnel qualifié.

Vous pouvez peut-être bénéficier d'un crédit d'impôt pour réduire le prix d'achat des fournitures, pensez-y ! <http://www.impots.gouv.fr>

Pour plus d'informations : <http://www.developpement-durable.gouv.fr> ou <http://www.ademe.fr>

Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par: SQI SOCOTEC CERTIFICATION

les Quadrants 3 avenue du Centre - Guyancourt -
78182 SAINT QUENTIN EN YVELINES CEDEX

certification: DTI/0710-065 délivré par SQI

Assuré par ALLIANZ -

M. Jean-Jacques CASSADOUR
14 place André Maurois
24000 PERIGUEUX

N°: 55886375

CERTIFICAT DE L'OPERATEUR

CERTIFICAT

N° DTI / 0710-065

Certifié par la présente que :

ANTOINE GALLOIS

a passé avec succès les examens relatifs à la certification de ses compétences

DOMAINE TECHNIQUE	INTITULE DU(DES) TYPE(S) DE DIAGNOSTIC TECHNIQUE IMMOBILIER	DEBUT DE VALIDITE	FIN DE VALIDITE
AMIANTE	Missions de repérage et de diagnostic de l'état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante	15/10/2012	14/10/2017
CREP	Constat de risque d'exposition au plomb	15/10/2012	14/10/2017
TERMITES Métropole	Etat relatif à la présence de termites dans le bâtiment en métropole	15/10/2012	14/10/2017
GAZ	Etat des installations individuelles de gaz	15/10/2012	14/10/2017
DPE- individuels	Diagnostic de performance énergétique individuel	15/10/2012	14/10/2017
ELECTRICITE	Etat des installations individuelles d'électricité	23/11/2013	20/11/2018

qui ont été réalisés par Socotec Certification conformément aux arrêtés compétences :

- Arrêté du 21 novembre 2008 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques opérateurs de repérage et de diagnostic amiante dans les immeubles bâtis et les critères d'accréditation des organismes de certification
- Arrêté du 7 décembre 2011 modifiant l'arrêté du 21 novembre 2008 définissant les critères de certification des personnes physiques opérateurs de constat de risque d'exposition au plomb ou agréés pour réaliser des diagnostics plomb dans les immeubles existants et les critères d'accréditation des organismes de certification
- Arrêté du 7 décembre 2011 modifiant l'arrêté du 30 octobre 2009 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état relatif à la présence de termites dans le bâtiment et les critères d'accréditation des organismes de certification
- Arrêté du 15 décembre 2011 modifiant l'arrêté du 6 avril 2007 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état de l'installation intérieure de gaz et les critères d'accréditation des organismes de certification
- Arrêté du 13 novembre 2011 modifiant l'arrêté du 16 octobre 2009 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant le diagnostic de performance énergétique et les critères d'accréditation des organismes de certification
- Arrêté du 2 décembre 2011 modifiant l'arrêté du 8 juillet 2008 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état de l'installation intérieure d'électricité et les critères d'accréditation des organismes de certification

ACCREDITATION N° 4-008
CONFORME A LA NBR
WWW.COFRAC.FR

Directeur Général
de SOCOTEC Certification

Eric LEROY

Ce certificat n'a qu'une valeur indicative. La validité réelle d'un certificat SOCOTEC Certification est matérialisée par la présence dans l'annuaire des certifiés disponible sur le site internet de SOCOTEC Certification à l'adresse www.socotec-certification.com
Socotec Certification - SAS au capital de 40 000 euros - RCS Versailles 490 984 309 - Les Quadrants - 3 avenue de Centre - Guyancourt - CS 20732 - 78182 Saint-Quentin-en-Yvelines Cedex - www.socotec-certification.com



ATTESTATION D'ASSURANCE



ATTESTATION D'ASSURANCE

- Page no 1/2



ATTESTATION D'ASSURANCE

M CASSADOUR JEAN-JACQUES

Voire Agent Général
14 PLACE ANDRÉ MAUROIS
BP 10003
24001 PERIGUEUX CEDEX
Té : 05.53.08.62.25
Fax : 05.53.09.83.08
N° ORIAS : 07021436

SARL APG
109 RUE LOUIS BLANC
24000 PERIGUEUX

Références à rappeler:
CODE : 400259
N° client Clé : 025665636

PERIGUEUX CEDEX, le 14 décembre 2015

Allianz Actif Pro

La Compagnie Allianz, dont le siège social est sis 87, rue de Richelieu 75002 PARIS atteste que :
SARL APG

exerçant les activités suivantes de :

DIAGNOSTIQUER TECHNIQUE IMMOBILIER REALISANT LES DIAGNOSTICS SUIVANTS : AMIANTE, PLOMB, TERMITES, RISQUES NATURELS & TECHNOLOGIQUES, ELECTRICITE, GAZ, PERFORMANCE ENERGETIQUE, ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF
DIAGNOSTIQUER TECHNIQUE IMMOBILIER REALISANT LES DIAGNOSTICS SUIVANTS : MESURAGE, HABITABILITE, ETAT PARAFATALE, SECURITE FISCIERE, ETAT DES LIEUX, CERTIFICAT DE DECEANCE, RADON
DIAGNOSTIQUER TECHNIQUE IMMOBILIER REALISANT LES DIAGNOSTICS SUIVANTS : ACCESSIBILITE HANDICAPEE, DOSSIER TECHNIQUE AMIANTE, AEDIT ENERGETIQUE

est titulaire d'un contrat Allianz Actif Pro N° 5686575, prévoyant les garanties suivantes:

GARANTIES

- Responsabilité civile Exploitation
- Responsabilité civile Professionnelle
- Défense Pénale et Recours suite à accident

La présente attestation est valable, sous réserves du paiement des cotisations, de 01/01/2016 au 31/12/2016.

Elle ne saurait engager la Compagnie au-delà des conditions de garanties et des montants fixés au contrat auquel elle se réfère et n'implique qu'une présomption de garantie conformément à l'article 2.112-3 du Code des Assurances.

Allianz US
S.A. au capital de 991 200 euros
542 110 291 RCS Paris
N° TVA: FR88 340 234 962

Entretien délégué par le Code
des assurances
Siège social :
87 rue de Richelieu, 75002 Paris

Toute adjonction autre que les cachet et signature du Représentant de la Compagnie est réputée non écrite.

Voire Agent Général

Jean-Jacques CASSADOUR
Agent Central Allianz
14 Place André Maurois
BP 10003

24001 Périgueux Cedex
Té : 05 53 08 62 25
Mail : 4002591@agents.allianz.fr
ORIAS n° 07021436
Siret: 432 038 370 00016 APE : 6622Z

Allianz US
S.A. au capital de 643 054 425 euros
340 234 962 RCS Paris
N° TVA: FR88 340 234 962

Allianz US
S.A. au capital de 991 200 euros
542 110 291 RCS Paris
N° TVA: FR75 542 110 291

Entretien délégué par le Code
des assurances
Siège social :
87 rue de Richelieu, 75002 Paris

AGM00239 - V1213 - Imp 09/15



ATTESTATION D'INDEPENDANCE

Je soussigné, **Antoine Gallois**,

Atteste n'avoir aucun lien de nature à porter atteinte à mon impartialité ainsi qu'à mon indépendance ni avec le propriétaire ou son mandataire qui fait appel à mes services, ni avec aucune entreprise pouvant réaliser des travaux sur les ouvrages, installations ou équipements pour lesquels il m'a été demandé d'établir l'un des document du DDT (dossier de diagnostics techniques),

Atteste disposer des moyens tant en matériel qu'en ressource humaine nécessaires à l'établissement des documents du DDT (dossier de diagnostics techniques).

Fait à Périgueux, le mercredi 7 septembre 2016

Antoine Gallois